

Éduquer, Former, Qualifier

Bulletin d'informations syndicales de la Voie Professionnelle

EDITO

Le gouvernement Barnier est constitué. La très macroniste Mme. Genetet est nommée à l'Éducation nationale (6e ministre en 7 ans). A ses côtés, le LR M. Portier, délégué à « la réussite scolaire et l'enseignement professionnel », est un fervent défenseur de l'école privée. Ils agiront « à droite toutes » dans un cadre budgétaire serré et poursuivront l'obsession réformiste qui a déjà fait tant de dégâts :

- crise d'attractivité sans précédent : 20% de postes non pourvus en LP à la rentrée 2024 ;
- élèves sans affectation toujours plus nombreux, faute de places suffisantes, entraînant un « surbooking » dans de nombreuses classes et bafouant le droit à l'éducation, notamment lorsqu'il s'agit d'élèves sortant d'UPE2A ;
- mal-être des enseignants avec la dégradation des conditions de travail et le sentiment toujours plus profond de « travail empêché » ;
- management de plus en plus autoritaire des chefs d'établissement, accentué par le Pacte.
- CFA et GRETA dans la tourmente malgré les milliards d'aides publiques qui ont été consommés dans le soutien à l'apprentissage.

Face à cela, beaucoup d'enseignants résistent à l'absurdité des réformes.

- 2/3 des enseignants de collèges n'appliquent par le choc des savoirs,



ou l'appliquent « à leur manière », c'est-à-dire sans faire de « tri ».

- Une majorité de PLP a refusé de s'engager dans le Pacte qui transforme les lycées pro en centres d'animation (avec des missions « innovations pédagogiques » parfois très discutables) et surtout en centre d'insertion professionnelle où les enseignants sont sommés de devenir des supplétifs de France Travail.
- Une majorité encore refuse de désorganiser les classes en « groupes de besoins » provisoires et instables.

Pour le SNUEP, le « parcours en Y » de l'année de Terminale n'est pas une fatalité. L'État a-t-il les moyens de ses ambitions ? 400€ par jeune de LP choisissant le parcours « insertion » dans un contexte d'austérité budgétaire : Rien n'est encore acté. Les épreuves du Bac Pro 2025 sont d'ores et déjà avancées d'un mois mais que choisiront les jeunes : l'insertion (bénévole), l'école désorganisée du mois de juin, ou l'absentéisme ? Les enseignants redoutent à juste titre un décrochage massif ! Alors, il est encore temps de résister.

PARTICIPEZ À LA GRÈVE mardi 1er octobre 2024

Pour les salaires

Pour les retraites

Pour l'enseignement professionnel



Le syndicat FSU des enseignant-e-s de la Voie Professionnelle
La FSU : principale fédération de l'Éducation Nationale



Permanences du
SNUEP-FSU
du lundi au vendredi

13h30 - 17h30

12 place de Gaulle
13001 Marseille

04 91 13 62 81



Contact

sa.aix-marseille@snuep.fr



La plupart des dessins publiés dans EFQ sont originaux, réalisés par des artistes locaux pour la section académique SNUEP-FSU. Merci à eux !

ACTUALITÉS

P.2 Parcours différencié : Bac pro disloqué

P.2 Carte des formations : halte aux fermetures de filières !

ACTIONS SYNDICALES

P.3 Agir au Conseil d'Administration

P.3 Stages syndicaux

P.4 Adhésion au SNUEP-FSU



CARTE DES FORMATIONS

Depuis un an, une tempête s'est abattue sur la carte des formations de notre région académique (Nice & Aix-Marseille).

Au nom de la doctrine contestée de l'adéquation entre la demande de main d'œuvre (secteurs en tension) et l'offre de formation, environ 150 modifications ont été réalisées en 2024 dans notre région, touchant la quasi totalité des LP des deux académies.

Le SNUEP-FSU, représenté dans les instances académiques et régionales (CREFOP, CSA Région Académique...) a pleinement joué son rôle pour limiter les effets délétères de cette réforme, et le nombre de fermetures « sèches » de sections d'enseignement a été limité, ainsi que le nombre de « mesures de carte scolaire » (PLP titulaires subissant une mutation forcée suite à fermeture de section).

Mais cette refonte de la carte des formations lancée en 2024 par M. Macron était conçue pour se poursuivre jusqu'en 2027, et pas moins de 200 modifications sont encore envisagées dans les deux prochaines années dans notre région.

Considérant le contexte politique et institutionnel pendant l'été, le SNUEP-FSU a exigé une suspension du processus. Avec la nomination d'un nouveau ministre, nous appelons les collègues à la vigilance, et nous nous mettons à leur disposition pour protéger les filières et les postes.

Plus d'infos : contactez la section académique du SNUEP.

PARCOURS DIFFÉRENCIÉ BAC PRO DISLOQUÉ

Il faut d'abord le rappeler encore et toujours : à cause de la réforme de la Voie Pro imposée par M. Macron, ce sont 170 heures d'enseignement que les élèves de LP préparant cette année le Bac 2025 auront déjà perdu sur trois ans par rapport à leurs prédécesseurs.

Mais en dépit de la démission du gouvernement Attal, le reste de la réforme contestée de la Terminale Bac Pro a été maintenu pendant l'été, et le calendrier fou de l'« année en Y » a été annoncé à la rentrée.

Ainsi, les profs ont eu la confirmation que les épreuves du Bac auront bien lieu - pour l'essentiel - début mai, sacrifiant un mois entier de cours pour boucler les programmes. Tous les collègues savent que c'est intenable.

Et l'on a aussi compris qu'il faudra désormais trier nos élèves de Terminale Pro leur demandant de choisir d'ici la fin du mois d'octobre entre l'insertion et la poursuite d'étude.

A ceux qui choisiront l'insertion, on promet 6 semaines de stage rémunéré et une voie royale vers le premier emploi. A ceux qui voudraient poursuivre les études, on annonce six semaines de cours renforcés en maths et en français !

Tout le monde a bien compris le sens de cette ségrégation. Au boulot, les enfants des quartiers populaires, et plus vite que ça !

DÉSORMAIS
JE SUIS
VOTRE PROF
PRINCIPAL !



C'est une réforme honteuse, et de surcroît elle est mal ficelée : on s'attend à une immense pagaille au mois de mai !

Nous vous invitons à regarder la conférence de presse (QR code) que nous avons tenue début septembre détaillant avec précision les conditions de cette rentrée dans les LP.



Visionnez la vidéo
« décryptage » du
SNUEP-FSU

Le SNUEP-FSU, qui a combattu pied à pied cette réforme tout au long de l'année dernière, ne renonce pas à la voir abrogée en cours d'année. Le contexte politique et

institutionnel rend possible cette hypothèse, et les mobilisations syndicales prévues dans les prochaines semaines peuvent changer la donne.

Protégeons nos élèves, défendons ensemble l'Enseignement professionnel public et les qualifications ! Rejoignons-nous dans l'action !

Mardi 1er octobre 2024
grève et manifestation dans les lycées professionnels

PARTICIPER AU C.A. DE SON ÉTABLISSEMENT, AVEC LE SNUEP-FSU

L'élection des représentant-e-s au Conseil d'Administration (CA) est toujours un moment important dans la vie d'un établissement, tant pour les élèves que pour les personnels, car de nombreuses décisions résultent des débats et des votes du CA : projet d'établissement, conseil pédagogique, vie scolaire, voyages scolaires, répartition de la Dotation Horaire Globale, respect des normes de sécurité et d'hygiène, préparation des manifestations (JPO), relations avec le Rectorat et les autres partenaires comme le Conseil Régional ou la municipalité, relations avec les représentants des filières professionnelles, les élèves, les parents, etc...

Mais ces dernières années, avec les conséquences des réformes des LP (Blanquer, Macron), la mise en place du Pacte, et la refonte de la carte régionale des formations, le rôle du CA est devenu encore plus important qu'avant car c'est dans cette instance que doivent être présentées les informations sur la nouvelle organisation des services, sur les emplois du temps, sur les nouveaux dispositifs (BDE, rémunération des PFMP), sur l'impact du Pacte sur la DHG et les IMP, et surtout sur

l'évolution de la structure du LP (fermeture/ouverture/évolution des filières).

Le CA, c'est un espace de délibération et de décision au sein duquel les élu-e-s représentant les personnels peuvent intervenir et disposer d'un (relatif !) pouvoir de contrôle et de propositions. Les représentants des personnels d'éducation et leurs organisations syndicales y ont donc un rôle essentiel à jouer.

C'est pourquoi nous invitons tou.te.s les collègues à s'y investir, dans le cadre de listes syndicales soutenues par le SNUEP-FSU, ou intersyndicales si cela est possible.

La section académique du SNUEP-FSU se met à la votre disposition pour partager avec vous toute l'expérience accumulée par les militant.e.s de la FSU, principale fédération de l'Éducation Nationale, disposant d'un vaste réseau d'élue.s à tous les niveaux : les Conseils d'Administration, les Commissions paritaires académiques (CSA, CAPA, CCP), régionales (CREFOP, CSA-R) et nationales (CSAMEN et CAPN).

Vous voulez participer au CA de votre LP ?

Dès maintenant, écrivez au SNUEP-FSU : sa.aix-marseille.fr ou appelez nous au 04 91 13 62 81 pour obtenir des conseils et recevoir la brochure spéciale « Elu.e.s au CA ».

STAGES ACADEMIQUES 2024 - 2025

Jeudi 17 octobre 2024 :

« Faire vivre une section syndicale SNUEP-FSU dans un établissement (LP-SEP-SEGPA- EREA) »

Jeudi 7 novembre 2024 :

« Être contractuel.le en Lycée Professionnel »

Mardi 5 novembre 2024 :

« PLP, mieux connaître ses droits et ses devoirs »

Vendredi 29 novembre 2024 :

« Comprendre sa fiche de paie, préparer son RDV de carrière, défendre son salaire »

Jeudi 6 mars 2025 :

« Pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Voie Pro »



POUR VOUS INSCRIRE SCANNEZ LE QR CODE

INTER - INTRA 2024-2025

Réunions d'information sur le mouvement inter / intra (en partenariat avec le SNES-FSU)

Novembre 2024 : mouvement inter

Mars 2025 : mouvement intra

Chaque agent.e peut bénéficier d'un congé de formation syndicale dispensée par un centre de formation agréé (c'est le cas de tous les stages proposés par le SNUEP-FSU).

Jusqu'à douze jours ouvrables par an peuvent être consacrés à une formation syndicale.

La demande de congé doit être faite par écrit au moins un mois avant le début de la formation.

TOUJOURS LÀ POUR LES ÉLÈVES ET LES PERSONNELS

RENFORÇONS LE COLLECTIF

UN AUTRE LYCÉE PRO
EST POSSIBLE

Rejoindre
le syndicat



SNUEP
F.S.U. LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFSSIONNEL
PUBLIC

SE SYNDIQUER, UNE VRAIE BONNE IDÉE !

- Pour son métier. Pour soi-même. Pour les élèves.
- Parce que le SNUEP-FSU vous a donné une info, un conseil et que d'autres en auront aussi besoin demain.
- Parce qu'on fait confiance aux représentantes et représentants du SNUEP-FSU.
- Parce qu'on a envie de pouvoir bien faire son travail.
- Pour changer la voie professionnelle et la société.
- Pour partager des valeurs et des solidarités.
- Parce qu'on est plus intelligent ensemble.

Se syndiquer, c'est être plus forts, efficaces et constructifs ensemble pour défendre la voie pro, les droits de tou.te.s et de chacun.e... pour le prix d'un café engagé par semaine !

Et avec la déduction fiscale de 66 % transformée en crédit d'impôt, les deux tiers de votre cotisation sont désormais remboursés même pour les non-imposables. En moyenne, une cotisation équivaut à 58,50 € par an... soit 1,12 € par semaine !

Adhésion en ligne : scannez le QR Code



Catégorie \ Echelon		1	2	3	4	5	6 ou A1	7 ou A2	8 ou A3	9	10	11
Métropole en €	Classe normale	99	120	144	147	153	159	168	180	189	201	213
	Coût réel mensuel après crédit d'impôts	2,81	3,40	4,08	4,17	4,34	4,51	4,76	5,10	5,36	5,70	6,04
	Hors Classe	192	201	216	234	249	261	267				
	Coût réel mensuel après crédit d'impôts	5,44	5,70	6,12	6,63	7,06	7,40	7,57				
	Classe exceptionnelle	228	240	252	270		288	300	315			
	Coût réel mensuel après crédit d'impôts	6,46	6,80	7,14	7,65		8,16	8,50	8,93			

COTISATIONS ANNUELLES DES PLP ET CPE

Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement

Contractuel·les		(1) Inclure les bonifications indiciaires ainsi que les majorations brutes de traitement et indexations (outre-mer)				
Traitement mensuel BRUT ⁽¹⁾	Inférieure à 1101 €	de 1101 € à 1400 €	de 1401 € à 1700 €	de 1701 € à 2000 €	2001 € et plus	
Cotisation annuelle	39 €	60 €	81 €	99 €	120 €	
Retraité·es* - PLP et CPE						
Pension mensuelle BRUTE	Inférieure à 1801 €	de 1801 € à 2000 €	de 2001 € à 2200 €	de 2201 € à 2400 €	2401 € et plus	
Cotisation annuelle	69 €	87 €	96 €	105 €	114 €	

AUTRES COTISATIONS :

- Stagiaire** : 1^{er} échelon classe normale AED : 24 € AESH : 24 € Sans traitement : 24 €

* Pour les retraité·es, l'adhésion au SNUEP-FSU inclut l'adhésion à la FGR-FP (Fédération Générale des Retraité·es de la Fonction Publique)